

## Festival Animatou Édition 2021

### Règlement et conditions de participation

Depuis 2006, l'Association Animatou travaille à la promotion du cinéma d'animation suisse et international, proposant de nombreuses activités dans le but de faire découvrir cette forme de création artistique à tous les publics. L'évènement annuel principal organisé par l'Association est le Festival éponyme, qui a lieu du premier au second weekend d'octobre à Genève en Suisse.

Le programme cinématographique du Festival Animatou est constitué de deux parties:

- Les sections compétitives rassemblent les courts métrages qui sont sortis dans le courant des deux dernières années et qui ont été retenus par un comité de sélection composé de professionnels du cinéma d'animation.
- Les programmes hors compétition regroupent des films proposés dans le cadre des programmes spéciaux: pays invité d'honneur, longs métrages et séries en avant-première, programmes de films d'étudiant-e-s, et autres cartes blanches ou programmes thématiques.

#### 1. SECTIONS COMPÉTITIVES ET PRIX

##### Conditions de participation

- A. La sélection s'effectue sur la production allant **de janvier 2020 à mai 2021**, la date de sortie officielle faisant foi.
- B. Formats de diffusion acceptés: DCP et fichier numérique ProRes, voire H264.
- C. Les films avec dialogues et textes à l'image dans une langue autre que le français doivent être sous-titrés (français ou anglais) pour la diffusion, de préférence sans incrustation du sous-titrage; si aucun sous-titrage n'est disponible, un time code et une liste de dialogues traduite en anglais ou en italien seront demandés pour traduction vers le français lorsque ceci est possible.
- D. Par souci d'équité, le Comité de sélection ne peut choisir lors de chaque édition qu'un seul film par réalisateur/-trice et par section compétitive.
- E. Les prix sont décernés aux réalisateurs/-trices.

##### Compétition internationale

Section réunissant les courts métrages animés de toutes origines qui ne sont ni documentaires ni expérimentaux.

Le **Grand Prix Animatou** d'un montant de CHF 3'000.- est décerné par un jury composé de personnalités issues du monde des arts et de la culture.

### **Compétition internationale Doc'Anim**

Section présentant les courts métrages documentaires animés de toutes origines.

Le **Prix Animatou Doc'Anim** d'un montant de CHF 1'000.- est décerné par un jury composé de personnalités engagées issues de divers horizons professionnels.

### **Compétition internationale Labo**

Section présentant les courts métrages expérimentaux animés de toutes origines.

Le **Prix Labo du Centre d'Art Contemporain** consiste en une enveloppe de CHF 1'000.- offerte par le [Centre d'Art Contemporain Genève](#). Il est décerné par un jury composé de personnalités issues du monde des arts visuels.

### **Compétition suisse**

Section présentant les courts métrages animés suisses\*.

\*L'origine officielle des films est déterminée par le ou les organes de production, et indiquée telle quelle dans toute la communication du Festival. Cependant, les critères d'admission pour la Compétition suisse d'Animatou sont différents; un film sera considéré comme suisse dès lors que le/la réalisateur/-trice ou l'une des entités productrices est de nationalité suisse ou basé(e) en Suisse. Il arrive donc qu'un film soit soumis en Compétition internationale mais sélectionné en Compétition suisse. Il est également possible qu'un film soit retenu à la fois pour la Compétition suisse et une ou plusieurs autres compétitions.

Le **Prix Payot Libraire**, d'un montant de CHF 1'000.- offert par [Payot Libraire](#), récompense le film qui remporte le vote du public présent lors de la séance.

Le **Prix Taurus**, qui récompense une bande son suisse, consiste en une session de 2 jours d'enregistrement à [Taurus Studio](#). Il est décerné par un jury composé de personnalités du monde de la musique et du cinéma.

### **Compétition internationale Jeune public**

Sélection de courts métrages animés de tous horizons et de tous genres destinés au jeune public de moins de 14 ans.

Le **Prix RTS du Jeune public**, d'un montant de CHF 1'000.- offert par Animatou, est décerné par vote du public de moins de 14 ans. Le film primé se voit offrir une diffusion sur la [Radio Télévision Suisse](#).

### **Compétitions Caramel, Pistache, et Nougat**

Sélections de courts métrages animés de tous horizons et de tous genres destinés au jeune public. Selon la sélection de l'année, un, deux, ou trois programmes seront présentés au très jeune public (de 3 à 8 ans).

Le **prix honorifique Caramel** est décerné par vote des enfants des crèches des villes de Genève et de Carouge.

Les **prix honorifiques Pistache et Nougat** sont décernés par vote des enfants présents lors des séances.

### **Compétitions pour les écoles suisses**

Cinq programmes destinés aux élèves des différents degrés du Département de l'instruction publique de Genève et aux étudiants de toute la Suisse. Composés à partir de films issus de la sélection de l'année en fonction de l'âge des élèves et étudiant-e-s, ces programmes scolaires ont pour but de donner la parole aux jeunes en les encourageant à débattre autour des films pour ensuite exprimer leur préférence lors du vote déterminant le ou la lauréat/-e. Les cinq classes d'âge ou degrés concernés sont les suivants: 1-2-3P (4 à 6 ans); 4-5-6P (7 à 9 ans); 8P - Secondaire I (11 à 13 ans); Secondaires I & II (13 à 16 ans); Secondaire II & Hautes Ecoles (17 ans et plus).

Les **prix honorifiques des écoles suisses** sont décernés par votes des élèves et étudiant-e-s après débat.

### **Compétition HUG – Belle-Idée**

Programme destiné au public (patients et visiteurs) de l'Hôpital de psychiatrie de [Belle-Idée](#), composé de films issus de la sélection de l'année.

Le **Prix honorifique de Belle-Idée** est décerné par vote du public présent lors de la séance.

### **Compétition HUG pour les ados**

Programme destiné aux adolescents fréquentant le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), composé de films issus de la sélection de l'année.

Le **Prix honorifique des ados HUG** est décerné par vote des adolescents des unités [Malatavie](#), [Salève](#), et [Hôpital de jour de la Médecine A2](#) présents lors de la séance privée qui leur est réservée.

## **2. EAA 'EMILE' AWARDS**

Animatou a l'honneur de faire partie des festivals affiliés aux European Animation Awards, aussi connus sous le nom d'Emile Awards. Les films sélectionnés dans le cadre des compétitions Animatou sont donc éligibles pour la compétition annuelle des Emile Awards. [Les conditions de participation](#) sont disponibles directement sur le site: [animationawards.eu](http://animationawards.eu)

## **3. REDIFFUSION DES FILMS PRIMÉS**

Afin de donner au public genevois une chance de voir ou revoir les films qui ont remporté un prix ou une mention lors de l'édition, Animatou organise autour du solstice d'hiver, soit environ deux mois après le Festival, une unique séance intitulée [La nuit la plus longue pour des primés](#). Gratuite, cette dernière a traditionnellement lieu au [Cinéma Spoutnik](#), une salle indépendante d'environ 70 places.

La participation aux compétitions du Festival Animatou implique l'approbation de ce point par les ayants-droit.

#### 4. PROGRAMME GÉNÉRAL HORS COMPÉTITION: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce programme comprendra séries, courts, ou longs métrages d'animation, produits pour la télévision ou le cinéma, et bénéficiant d'une distribution en salle ou non. L'année de production est indifférente. Sont acceptés les formats suivants : DCP, Blu-ray, DVD, fichier numérique. Un sous-titrage en français est demandé pour tout film parlé ou avec du texte à l'image dans une langue autre que le français.

#### 5. DIFFUSION D'EXTRAITS DE FILMS

La soumission de films à Animatou implique l'autorisation tacite de l'utilisation d'extraits (max. 10% de la durée total de chaque film) dans un but promotionnel à la télévision, sur des écrans publicitaires partenaires (compagnies de transports publics [TPG](#) et/ou [CFF](#), etc...), ainsi que dans les salles de cinéma du Festival.

#### 6. INSCRIPTION ET SÉLECTION

L'inscription doit être faite en ligne sur la plateforme de Short Film Depot **avant le 9 mai 2021** - voir instructions directement sur le site [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com). Le Comité de sélection se réunit courant mai et procède à la sélection de tous les films soumis. Les courts métrages retenus sont ensuite répartis par sections compétitives, puis par programmes. Un film peut figurer dans plusieurs compétitions, mais dans une seule des trois compétitions internationales pour adultes (Compétition internationale, Labo, ou Doc'Anim).

En cas de sélection, Animatou contactera via la plateforme la personne référente de chaque film. Merci de noter que si aucun avis n'est reçu avant fin juillet, le film n'aura malheureusement pas été retenu.

L'envoi des copies de visionnement de courts métrages se fait par transfert de fichier (voir point 7 ci-dessous).

#### 7. DÉPOT, EXPÉDITION ET RENVOI DES FILMS SELECTIONNÉS

##### Courts métrages

Les copies de projection des films doivent être déposées sous forme numérique (DCP ou ProRes, voire H264) sur [le site prévu à cet effet](#), selon les instructions reçues lors de la confirmation de sélection.

##### Longs métrages

Pour les longs-métrages et les cas particuliers, merci de [contacter l'équipe du Festival par email](#); après accord, les supports physiques DCP ou Blu-Ray doivent être envoyés aux adresses suivantes, avec la phrase: *no commercial value, for cultural purpose only*.

Envoi postal

Festival ANIMATOU  
Matilda Tavelli et Lani Weber Schaer  
CP 5524  
1211 Genève 11  
Suisse

Envoi par transporteur privé

Festival ANIMATOU  
Matilda Tavelli et Lani Weber Schaer  
11 rue des Grottes  
1201 Genève  
Suisse  
Contact téléphonique: +41 22 734 11 84

## 8. RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DÉGATS MATÉRIELS

Les frais de remboursement en cas de perte ou de détérioration entre le moment de la réception et celui du renvoi postal des copies sont à la charge d'Animatou. La responsabilité d'Animatou n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support vierge.

## 9. VIDÉOTHÈQUE

Dans le but de contribuer à la promotion du cinéma d'animation suisse et international, l'Association Animatou a créé une vidéothèque qui regroupe certains films issus des sélections du Festival pour lesquels un accord a été établi avec les ayants-droit. Cette vidéothèque n'est pas accessible directement par le public. Elle sert à la création de programmes spéciaux élaborés par Animatou à la demande d'institutions (écoles, musées, bibliothèques, hôpitaux, parcs publics, maisons de quartier, centres d'accueil, etc...). Chaque ayant-droit reste libre d'accepter ou de rejeter cet accord au moment de l'inscription du film, et sera contacté directement par l'équipe d'Animatou à ce sujet si nécessaire.

Plus d'informations ici: <http://animatou.com/espace-pro/videotheque-video-library>  
Pour toute question: [info@animatou.com](mailto:info@animatou.com)

## 10. CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Les responsables du Festival Animatou sont chargés de régler les cas non prévus par le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions établies ci-dessus sur demande particulière et motivée.

---

**La participation au Festival Animatou implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.**

---